

Syndicat SUD du Nord
11 place de Verdun 59650 Villeneuve d'Ascq
Mail : sudtelecom59@wanadoo.fr
Section SUD Teleperformance Nord Champagne

V/Ascq le 10 novembre 2009

Alors que les dates butoir concernant la négociation des accords de substitution approchent à grands pas, la direction persiste à vouloir imposer ses solutions, solutions qu'on peut résumer en un slogan du credo libéral : « Tout pour les profits et les actionnaires, le reste pour les salariés ! ».

*Face à ce feu nourri contre les intérêts des salariés, **SUD** continue de défendre l'intérêt de tous les salariés de l'UES Teleperformance en alignant tous les projets d'accords d'entreprise vers le haut.*

Mais, pour que ces propositions soient affinées et se traduisent en accords « signables », la mobilisation de toutes et tous est dès aujourd'hui nécessaire.

LA DIRECTION MONOLOGUE ET NE NEGOCIE TOUJOURS RIEN !

Aménagement du Temps de Travail

La direction veut imposer :

- La généralisation de l'annualisation et de la modulation des horaires avec une base hebdomadaire de 36 heures (au lieu de 35).

Cela entraînerait la mise en place de semaines de haute activité allant jusqu'à 44 heures et de basse activité avec des journées de 3 heures travaillées !

- Les pauses seraient toujours payées, mais ne seraient plus considérées comme du temps de travail effectif. Pour bénéficier de ses 10 minutes de pause toutes les 2 heures travaillées, chaque salarié-e devra donc être présent 7H30 + 1 Heure de pause déjeuner. L'amplitude de la journée de travail passera à 8H30 pour un régime de travail classique.

- Des jours de carence de maladie qui passent de 1 jour à 6 jours suivant le nombre d'arrêts dans l'année.

SUD s'oppose à l'annualisation et à la modulation, ainsi qu'au passage de 35 à 36 heures.

SUD revendique 50 minutes journalières de pause considérées comme temps de travail effectif rémunéré, soit 10 minutes par heure sauf la première et la dernière heure.

SUD revendique une amplitude journalière maximale de 8 Heures en régime de travail classique.

SUD revendique 2 jours de repos consécutifs 1 semaine sur 2 comprenant le vendredi / samedi, ou le samedi / dimanche.

SUD revendique zéro jour de carence en cas de maladie.

Classification

La direction veut :

- La fin des grilles de classification et mettre en place une seule catégorie d'exécution : celle de « Conseiller Clientèle » dont le salaire d'embauche serait le SMIC ; que l'activité soit commerciale, de back office ou d'assistance technique.

SUD revendique :

- Une grille de classification avec des fonctions définies et des niveaux permettant une évolution fonction de l'ancienneté et de l'acquisition d'expérience et de compétences.
- Que chaque changement de niveau de classification s'accompagne d'une augmentation du salaire.

Rémunération

La direction veut :

- Que le salaire de base soit le SMIC pour tous les exécutants. Elle entend remplacer toutes les primes existantes par une prime unique basée sur la performance individuelle.
- Une prime de 13^{ème} mois pour tous, mais dont la mise en place sera échelonnée sur 4 années !
- Des tickets restaurant, mais sous condition d'ancienneté de 6 mois.

SUD revendique une augmentation uniforme générale des salaires de 200 Euros bruts.

SUD revendique un 13^{ème} mois inscrit dans le contrat de travail et sans condition d'ancienneté.

SUD revendique des tickets restaurant pour tous (CDI, CDD, Intérimaires) sans condition d'ancienneté.

Mutuelle et prévoyance

La direction veut :

- Continuer à imposer un courtier intermédiaire, donc des frais payés par les salariés.
- Baisser les niveaux de remboursement,
- Limiter la part employeur à 45% de la cotisation mutuelle.

SUD revendique l'alignement vers le haut de la couverture mutuelle en généralisant la prise en charge employeur à 100% de la cotisation, comme cela était le cas à TechCity Solutions, ou en maintenant les niveaux de remboursement et en garantissant, par exemple, une part employeur à hauteur de 70%.

Pour rappel : la part employeur dans l'ancienne société Teleperformance France était de 55%

Les négociations des accords de substitution, gelées du seul fait de la direction en octobre, ont repris dans la semaine du 2 au 6 novembre.

Lors de la séance de négociation du 3 novembre, la direction a fait un petit pas dans la bonne direction en concédant une prise en charge à 55%.

POUR QUE LA VOIX ET LES REVENDICATIONS LEGITIMES DE CELLES ET CEUX QUI FONT LA RICHESSE DE L'ENTREPRISE PAR LEUR TRAVAIL SOIENT ENFIN ENTENDUES ET PRISES EN COMPTE,

POUR FAIRE CESSER LES PRESSIONS ET LES MUTUALISATIONS A LA HUSSARDE,

SUD APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIE-ES A FAIRE DU LUNDI 16 NOVEMBRE UNE JOURNEE DE GREVE ET DE MANIFESTATION SUR TOUS LES SITES DE L'UES TELEPERFORMANCE !